

# Composez la feuille de route de votre projet

Un projet d'espace public est qualitatif s'il tient compte des six ambitions avancées dans ce Guide.

Dès lors, cette checklist a pour objectif de vous présenter les différents points d'attention à prendre en considération lors de l'élaboration de votre projet afin de vous constituer un tableau de bord/une feuille de route. La finalité est de poser un diagnostic qui permet de pointer les éléments à davantage prendre en considération dans votre projet.

Les résultats de la checklist vous guident ensuite vers des exemples qui permettent de comprendre comment ces points ont été mis en application.

Mode d'emploi :

- Vous avez la possibilité de traiter chaque ambition individuellement
- Il est possible d'établir la checklist en plusieurs étapes et y revenir ultérieurement
- Seule une analyse complète des 6 étapes vous donne une vision globale de la qualité de votre projet.

# 1.1 Mener une conduite transversale et interdisciplinaire; assurer la qualité du dialogue tout au long du processus

Identifier les acteurs-clefs du projet (décideurs, gestionnaires, services de prévention et de cohésion sociale, habitants, usagers )

- Préciser leur fonction et leur rôle dans le processus de concertation et/ou de décision
  - Déterminer la pertinence de leur implication par rapport aux enjeux de l'aménagement
  - Envisager un calendrier pertinent et réaliste pour l'implication de ces acteurs
- 
- Assurer une conduite horizontale du projet impliquant les différents services de l'administration sur l'ensemble du processus.
- 
- Assurer une conduite verticale du projet organisant les relations entre services communaux et régionaux, l'envisager sur l'ensemble du processus.
- 
- Prévoir une équipe auteur de projet avec une interdisciplinarité suffisante au regard des caractéristiques de l'espace à concevoir, des enjeux de son aménagement et de sa gestion.

Désigner les pilotes du projet.

- Au sein de l'équipe auteur de projet
  - Au sein des services communaux et, le cas échéant, régionaux (suivi, responsabilité, documentation)
  - Qui assurent la conduite du projet tout au long du processus de conception, d'aménagement et de gestion de l'espace public
- Impliquer les personnes qui auront en gestion l'espace public, en ce compris son animation et la prévention, dès la conception et lors de la réalisation de l'aménagement.
- Etablir et respecter les liens avec les documents stratégiques et normatifs existants.

## 1.2 Organiser la coproduction de l'espace avec les acteurs représentatifs de la multiplicité des usages et de leur temporalité

Valider et définir la méthode envisagée pour coproduire l'espace public (information, concertation, participation, co-conception )

- Définir et adapter au besoin, les informations sur l'initiateur de la démarche, le modérateur de la discussion, le calendrier des consultations/workshops, les résultats attendus et la portée des résultats
- Organiser une juste information sur le processus de co-production
- Motiver la méthode de coproduction par rapport à l'échelle du projet, aux enjeux de l'aménagement
- Mobiliser les personnes pertinentes et au complet (concepteur, gestionnaire, élu, habitant, usager, services concernés (prévention, cohésion sociale, animateurs socio-culturels, gestionnaires, ). Assurer cette mobilisation aux différentes phases de conception, réalisation et vie du projet.
- Partager et utiliser les résultats de manière pertinente
- Prendre en considération les initiatives en cours et/ou prévues dans le périmètre d'étude dans la méthode de co-production
- Établir une méthode de coproduction évolutive et assurer une bonne cohérence avec le calendrier décisionnel
- Adapter la méthode de coproduction à l'échelle du projet et la rendre accessible à tous les types d'usagers
- Adapter les moyens mobilisés en temps et en budget de manière réalistes.

# 1.3 Définir une démarche et choisir les bons outils pour mener une conduite de projet efficace et assurer la qualité de l'aménagement

## Choisir une procédure adéquate.

- Adapter la procédure définie au degré de complexité du projet, aux contraintes de temps, aux particularités du programme ou du lieu
- Organiser mise en concurrence en vue de la désignation d'une équipe pluridisciplinaire dans le cas d'un projet comprenant des enjeux que le maître d'ouvrage estime ne pas pouvoir appréhender seul
- Définir la procédure en concertation avec les autres services, le BMa

## Définir de(s) périmètre(s) pertinent(s) ?

- Définir une zone d'étude (généralement plus large que la zone d'intervention) de manière pertinente en fonction des enjeux identifiés (échelle, usages, maillage)
- Définir une zone d'intervention de façon pertinente et précise

## Formuler, en amont du projet les motivations pour un projet d'aménagement et les enjeux liés

- Initier l'aménagement de l'espace public au départ d'une ou plusieurs problématique(s) préalable(s) définie(s) et objectivée(s)
- Élaborer un état des lieux contextuel large, voire des études préalables
- Élaborer une contextualisation par rapport aux outils réglementaires et stratégiques -locaux et régionaux
- Aboutir à la formulation d'une demande claire par l'ensemble de ces informations

## Définir les orientations du projet

- Définir les objectifs d'aménagement en termes d'ambiance, d'identité, de fonctionnalité, de convivialité, de partage de l'espace et de vivre ensemble
- Définir un cadre programmatique assez clair pour permettre aux futurs auteurs de projet de donner une réponse spatiale qualitative
- Définir le programme de l'aménagement de sorte à répondre aux besoins actuels tout en laissant la possibilité de développements futurs souhaitables (résilience [1](#) //backcasting [2](#))

## Définir clairement le processus de décision

- Définir et prioriser les objectifs d'aménagement de manière suffisamment claire pour guider les choix d'aménagement qui devront être opérés
  - Définir et respecter des moments précis de décision
  - Acter et transmettre de manière valable les décisions aux personnes concernées
  - Formuler des solutions d'aménagement en s'appuyant sur des scénarios permettant une analyse comparative circonstanciée afin de constituer une aide à la décision
- Mettre un outil de communication et d'échanges d'informations en place pour assurer le suivi du processus**

## Faire un calendrier justifié et raisonnable.

- Établir un planning coordonné, définissant les étapes du processus, (les moments de concertation, de décision, délais de subsidiation ) de manière réaliste et régulièrement mis à jour.
- Assurer un suivi budgétaire rigoureux et le mettre à jour.**

## Mettre une phase test de l'aménagement de l'espace public en place

- Définir une méthode d'observation de manière pertinente
- En retirer les renseignements et les faire alimenter les ajustements du projet

## Intégrer la question de la gestion de l'espace public dès le début de la conception du projet

- Envisager la gestion de manière réaliste par rapport aux moyens humains et financiers à disposition
- Établir un plan de gestion

## Faire un cahier des charges et des plans clairs

- Définir les objectifs d'aménagement afin guider les choix et leurs modalités d'exécution
- Préciser le niveau de détail attendu

## Assurer un suivi au niveau de la conception, de la réalisation et de la gestion aux différentes étapes.

- Faire des ajustements du projet durant la phase de réalisation, puis de gestion.
- En fonction d'une évaluation de la qualité et la justesse de l'aménagement.

- En cohérence par rapport aux objectifs du projet et à des critères d'appréciation.
- En concertation avec les acteurs concernés.
- Garantir la propreté et l'entretien des lieux, éviter leur dégradation, assurer le remplacement du mobilier dégradé.
- Garantir la sécurité lors du chantier

## 2.1. Prendre en compte le coût global de l'aménagement

### Prendre l'ensemble des coûts en compte dans le projet

- Les coûts liés aux moyens humains à mobiliser pour assurer le bon suivi du projet<sup>1</sup>
- Les coûts d'investissement liés à la conception, la co-production, l'aménagement en tant que tel
- Les coûts d'entretien et de gestion sur la durée de vie de l'aménagement de manière réalistes en fonction de l'usage attendu de l'espace et des moyens humains disponibles. Prévoir une évaluation et des ajustements
  
- Prévoir un budget adéquat par rapport aux objectifs et ambitions fixés**
  
- Prévoir un projet juste par rapport aux ressources financières disponibles pour la réalisation et pour la gestion**
  
- Intégrer dans la conception, le design du projet une durabilité globale: le choix des matériaux et de leur origine, le choix des techniques, le choix des équipements ainsi que les modalités de mise en œuvre**
  
- Prendre en compte dans le projet les contraintes de gestion et entretien ainsi que les facilités de réparations éventuelles (durée de vie de l'aménagement, réserve de matériaux s'ils ne sont pas standards, couleurs des matériaux, )**

## 2.2. Prendre en compte le coût global élargi du projet en considérant ses effets d'entraînement (externalités)

- ❑ Étudier les avantages économiques du projet pour les occupants et les usagers des espaces directement desservis et environnants
- ❑ Limiter par le projet les freins au développement des activités au sein et aux abords de l'espace public et plus largement du quartier dans lequel il se situe
- ❑ Limiter les inconvénients inhérents à la phase de réalisation (fermeture de rues rendant les commerces inaccessibles, livraisons rendues difficiles ), proposer des compensations
- ❑ Prévoir un aménagement résilient, réversible permettant (par sa sobriété) de s'adapter facilement et à faible coût aux évolutions
- ❑ Stimuler l'appropriation de l'espace public, notamment par le biais d'un travail de gestion, d'animation et de prévention. Augmenter ainsi son capital social, contribuer à son respect et au sentiment général de sécurité.

## 3.1. Augmenter la cohérence du lieu et de son territoire en assurant une vision d'ensemble

- ❑ Inscrire l'aménagement dans une vision d'ensemble (plan communal, plan régional, contrat de quartier, plan guide espace public, etc) définissant des orientations spatiales et paysagères
- ❑ Améliorer la lisibilité de la géographie du lieu, par une scénographie paysagère (fond de vallée, perspectives et ouvertures visuelles, repères patrimoniaux) par l'aménagement
- ❑ Tirer parti des singularités du lieu (éléments d'histoire du lieu, petit patrimoine, caractère paysager spécifique, présence d'activités emblématiques, ) par l'aménagement

## 3.2. Inscrire le projet d'aménagement dans les maillages et réseaux existants et contribuer à leur mise en œuvre/leur consolidation

- ❑ Inscrire le projet d'aménagement dans des maillages et réseaux spécifiques (PRM et PCM, maillages vert et bleu, ICR, maillage piéton, maillage jeu, itinéraire patrimonial, etc.) de sorte à assurer la lisibilité et renforcer la cohérence de ces maillages
  
- ❑ Analyser et intégrer les incidences du projet d'aménagement sur la mobilité (pour tous les modes de déplacement) dans le quartier et la ville dans une vision d'ensemble

### 3.3. Améliorer la connectivité piétonne et cycliste, assurer la continuité de leurs parcours

- Faire présider la continuité des parcours piétons et cyclistes dans les choix d'aménagement
- Résoudre les obstacles de franchissement et détours
- Créer / renforcer des liaisons piétonnes et cyclistes inexistantes ou peu fonctionnelles avec des espaces publics adjacents par l'aménagement

## 3.4. Assurer une cohérence d'aménagement avec les espaces publics adjacents

- Concevoir l'aménagement de manière cohérente par rapport aux aménagements planifiés dans le périmètre d'étude (à court, moyen ou long terme)
- Assurer une cohérence et une continuité avec les espaces publics adjacents (dont la cohérence de matériaux, de mise en lumière, d'équipement )

### 3.5. Intégrer pleinement les espaces particuliers de franchissement et de transition dans le maillage des espaces publics (ponts, passerelles, escaliers, passages souterrains, mezzanines métro .)

- ❑ Concevoir l'aménagement des espaces particuliers de franchissement et de transition de sorte à assurer une continuité la plus naturelle, la plus lisible, sûre et praticable possible

## 4.1. S'inscrire, d'une manière privilégiée, dans la perspective d'un code de la rue élargi en prenant en compte les 3 familles d'usages de l'espace public : le passage, le séjour, la desserte<sup>1</sup>.

- Etudier les besoins, volontés et usages locaux et les prendre en compte : maintien des usagers existants/invitations aux nouveaux usages.
- Faire un choix du partage modal permettant, compte tenu du contexte, de répondre de manière qualitative, justifiée et équilibrée aux 3 usages de l'espace public : passage, séjour et desserte.
- Prévoir le partage modal en cohérence par rapport à la spécialisation de la voirie <sup>2</sup> et à la vie de quartier.
- Envisager, compte tenu du contexte, les zones résidentielles et de rencontre.

**4.2. Dans l'aménagement, étudier les priorités modales suivantes : priorité aux usagers les plus vulnérables -les PMR – , ensuite aux modes actifs, ensuite aux transports collectifs, ensuite aux véhicules motorisés à destination de la collectivité (dont les petits véhicules de livraison, taxis, voitures partagées ) , ensuite aux véhicules motorisés privés**

- Mettre en oeuvre ces priorités modales dans l'aménagement ou, à défaut, opter pour une zone résidentielle, une zone de rencontre ou une zone piétonne
- Inscrire les priorités modales dans une vision d'ensemble (périmètre élargi)
- Prévoir des aménagements nécessaires pour les usagers vulnérables. Assurer le confort et garantir l'accessibilité des PMR à tout moment. Etudier les besoins des PMR selon les critères ACU (accéder, circuler, utiliser)

## 4.3. Concevoir des aménagements facilitant l'intermodalité

- Prévoir les aménagements et équipements nécessaires pour passer aisément d'un mode de transport à un autre (proximité, cheminement, visibilité, signalétique, confort, sécurité ).
- Prendre en compte, si présent, les contraintes techniques et les besoins spécifiques du transport public (par exemple dans la gestion des carrefours, dans la géométrie des lieux, la hauteur des quais, ).

## 4.4. Favoriser l'animation de l'espace public par l'activation des immeubles et espaces riverains

- ❑ Concevoir l'aménagement en considérant les activités existantes et futures au sein des immeubles et espaces riverains dans leur rôle de soutien à l'animation et la fréquentation des espaces publics.
- ❑ Permettre le maintien de ces activités légitimes, leur bonne exploitation et leur développement sans compromettre les autres usages de l'espace public. Concevoir un aménagement suffisamment résilient en cas de changement d'activité au sein des immeubles riverains.
- ❑ Assurer une transition et une qualité des interrelations entre l'espace public et les immeubles et espaces riverains de qualité. Le cas échéant, concevoir des dispositifs d'appropriation par les occupants des immeubles et espaces riverains.

## 4.5. Désencombrer l'espace, rendre l'espace disponible

- ❑ Regrouper et organiser le mobilier en vue de libérer l'espace pour le passage, la lisibilité, la visibilité, la flexibilité d'usages, l'entretien et la sécurité.
- ❑ Dégager les angles, les vues et perspectives.

## 4.6. Aménager de manière flexible, permettre une large palette d'usages et d'activités et considérer les temporalités de l'espace public

- Permettre d'accueillir une large palette d'activités ordinaires ; dont le séjour et le jeu
- Permettre des activités événementielles et temporaires (marché, festival, rue de jeux pendant les congés, fêtes des voisins, rue scolaire, ouverture aux livraisons à certaines heures, ) .
- Permettre cette diversité d'usages ; notamment en matière d'accessibilité, de confort, de robustesse, d'espace libre d'obstacle et éviter la monopolisation de l'espace.
- Concevoir la mise en lumière de l'espace public en fonction des différentes temporalités de l'espace public ? Adapter l'aménagement aux besoins de tous les types de publics (jeunes, seniors, PMR, femmes, ) .
- Permettre des appropriations spontanées (par les habitants par ex ) et réversibles ? (boite à livres, totems de rue, incroyables comestibles, fleurissement de pieds d'arbres ) .
- Intégrer la dimension ludique dans la conception des espaces publics
- Adapter l'aménagement aux besoins de tous les types de publics et encourager par ce biais les liens sociaux et multigénérationnels (jeunes, seniors, PMR, femmes, ) . –
- Favoriser le contrôle social (entendu dans ses dimensions de 'veille' et de 'souciance') au travers de l'activation, de la visibilité et de l'appropriation de l'espace public.

## 4.7. Assurer, par l'aménagement de l'espace public, le confort, la convivialité, le sentiment de bien-être et le caractère agréable de l'espace

- Penser l'aménagement en fonction de l'ensoleillement des lieux (zones d'ombre, zones ensoleillées).
- Investir l'espace public pour inciter à la convivialité (mise en place d'équipements type jeux, espaces de repos..)et à l'appropriation des lieux.
- Garantir la sécurité effective et favoriser un sentiment de sécurité (éclairage, éviter les coins reclus, maintenir des perspectives ).
- Inciter à la création de différentes ambiances en relation avec l'environnement.

## 5.1. Constituer et renforcer le maillage vert (flore et faune) : inclure de nouvelles formes de nature urbaine

- Participer à l'ancrage du maillage vert dans le territoire par l'aménagement.
- Prévoir, dans l'aménagement, une adéquation de la végétation (essence, densité, biodiversité) au maillage vert.
- Prévoir, dans l'aménagement, une adéquation des essences par rapport au lieu (dimensions, couleurs, robustesse).
- Assurer une qualité de mise en oeuvre des végétaux (localisation dans l'espace, types de sols, gestion des pieds d'arbres – mesures d'entretien de la végétation)

## 5.2. Se rapprocher le plus possible du cycle naturel de l'eau et exprimer les chemins de l'eau

- Inscrire l'aménagement le maillage bleu et le renforcer. Reconsidérer la fonction urbaine de l'eau.
- Prévoir des techniques de gestion intégrée des eaux pluviales, la perméabilité des sols, tout en tenant compte de la pollution.
- Assurer un aménagement efficace en termes de collecte et de cheminement de l'eau pluviale et adapté au taux de pollution.
- Tenir compte des risques d'inondation par l'aménagement.

## 5.3. Minimiser l'impact environnemental de l'aménagement

- Choisir les matériaux en tenant compte du coût global (cycle de vie, coût humain : pose / entretien).
- Etudier la réutilisation locale des matériaux (réemploi et de recyclage).
- Prévoir des matériaux robustes, résistants aux temps et aux usages.
- Concevoir l'éclairage public afin de répondre de manière équilibrée aux objectifs en termes d'éco-consommation.
- Eviter la pollution lumineuse est-elle évitée (via modération du nombre et de la puissance des points lumineux et leur localisation judicieuse) .

## 5.4. Mettre en oeuvre des revêtements de sol, des mobiliers, de l'éclairage et des plantations aisés à entretenir

- Assurer un entretien facile par la configuration de l'espace: accès, obstacle, ...
- Choisir les matériaux, mobiliers, systèmes d'éclairage et espèces des plantations en tenant compte des usages du lieu (charge de trafic, confort piéton et cycliste ) et de l'entretien.
- Choisir les matériaux, mobiliers et espèces des plantations en tenant compte de leur éventuel(le) réparation ou remplacement en cas de dégradation (disponibilité à long terme, coût de la réparation, ..) .
- Viser une gestion différenciée. Intégrer un contrat d'entretien au cahier des charges.

## 5.5. Concevoir un aménagement qui stimule la réflexion et la sensibilité/créativité des habitants, des usagers et des gestionnaires et induit des comportements éco-responsables

- ❑ Par la coproduction de l'espace public, par son aménagement en général et son caractère ludique en particulier, encourager des comportements et des initiatives écoresponsables.
- ❑ Penser l'aménagement pour assurer la propreté des lieux (poubelle bien localisée, gestion de déchets, ...). Un lieu entretenu est un lieu plus sûr.

## 5.6. Prendre en considération le microclimat du lieu

- Assurer le confort thermique (ensoleillement, courants d'air, îlots de chaleur, ) par la configuration spatiale du lieux (orientation, rapport H/L, ).
- Concevoir les trottoirs, places, bancs, en tenant compte de l'orientation, afin d'avoir un confort/ensoleillement invitant à la promenade.
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air et au confort thermique (évapotranspiration, contrôle des températures, de l'humidité et des masses d'air) par la présence de végétaux.
- Rechercher une bonne proportion entre les surfaces minérales et végétales.

## 5.7. Favoriser la continuité du maillage écomobile (= Réseau (lignes et arrêts) composé des voies ferrées, des voies navigables, des sites de transports en commun (en particulier, les sites propres), des voies cyclables et piétonnes)

- Par l'aménagement, favoriser l'écomobilité et ainsi participer à la réduction du réchauffement climatique et à la dépendance aux énergies fossiles.
- Par l'aménagement, assurer une qualité de l'air optimale en contribuant, notamment à la réduction de la pollution et des particules fines.

## 6.1 Mettre en scène des séquences et des perspectives stimulantes en valorisant les tracés historiques et le paysage.

- Apporter les éléments permettant un meilleur repérage dans la ville (lisibilité de la géographie, perspectives vers repères visuels). Désenclaver les lieux, les rendre visible.
- Mettre en valeur les qualités de l'espace : composition spatiale de l'espace, ensembles architecturaux, séquences paysagères, éléments remarquables, etc.
- Contribuer à mettre en valeur les tracés historiques existants et les compositions végétales structurantes, renforcer leur lisibilité.
- Harmoniser et unifier l'espace par la simplicité et la sobriété du vocabulaire qu'il emploie (matériaux, équipements..) ainsi que mettre en valeur le tissu urbain et/ou végétal existant.

## 6.2 Choisir les matériaux, les équipements et le végétal en visant la qualité, la sobriété et la cohérence (valeur d'ensemble)

- Favoriser l'embellissement des lieux et assurer une unité d'ensemble par les matériaux, les équipements et le végétal.
- Garantir la qualité, la cohérence d'ensemble, la sobriété dans le choix et la mise en oeuvre des matériaux. Rechercher un nombre limité de revêtements
- Prévoir des plantations qui améliorent l'esthétique de l'ensemble.
- Assurer la cohérence et la sobriété des équipements (type, localisation et nombre de luminaires, poubelles, ).
- Tenir compte des éléments de signalisation et des équipements routiers comme partie intégrante de l'esthétique et la lisibilité du projet.

## 6.3 Valoriser les éléments et ensembles urbains et patrimoniaux – repérer les volumes et caractéristiques marquantes, symboliques

- ❑ Prendre les éléments de l'histoire du lieu et les particularités qui forgent son caractère singulier en compte et les traduire/interpréter avec justesse.
- ❑ Appuyer l'aménagement sur des ensembles, des édifices ou ensembles végétaux exceptionnels et/ou structurants et permettre de renforcer leur fonction de repère ou leur valeur d'accompagnement.
- ❑ Par l'aménagement (dessin, choix et localisation du mobilier ) permettre une mise en valeur des ensembles urbains et patrimoniaux ; y compris du petit patrimoine.

## 6.4 Créer une scénographie nocturne qui valorise les qualités spatiales et installe des ambiances différenciées

- Penser l'éclairage comme une scénographie urbaine et pas uniquement comme un élément fonctionnel (les deux se complètent-ils?).
- Valoriser les caractéristiques de l'espace et de son contexte bâti par l'éclairage public.
- Traduire les ambiances désirées et assurer une sécurité nocturne par la mise en lumière de l'espace.

## 6.5 Toucher l'ensemble des facultés sensorielles et favoriser un sentiment de bien-être

- ❑ Eveiller les sens par l'aménagement (séquences visuelles, harmonie de couleurs, effets sonores et tactiles, etc. ) .
- ❑ Inviter au plaisir de la marche à pied ; que ce soit dans une logique de déplacement 'utilitaire' ou de promenade/ flânerie.
- ❑ Inviter au silence, à la contemplation et apporter la quiétude.

## 6.6 Penser l'art de la ville avant de penser l'art dans la ville

- ❑ Faire des interventions artistiques (sculptures, fontaines, ) comme partie intégrante du concept d'aménagement de l'espace public (elles ne sont pas des éléments rapportés) en assurant un ancrage historique ou symbolique au lieu.
- ❑ Lier les interventions ludiques et artistiques.